



Exploration Midland inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Exploration Midland inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Exploration Midland inc. et de sa filiale (collectivement, la Société) aux 30 septembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 septembre 2024 et 2023;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Évaluation des indices de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Se référer à la note 2 – Informations significatives sur les méthodes comptables, à la note 3 – Estimations et jugements comptables critiques et à la note 5 – Actifs d'exploration et d'évaluation, aux états financiers consolidés.

Au 30 septembre 2024, la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation totalisait 35 208 481 \$.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs d'exploration et d'évaluation (E&E) fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Pour les actifs d'E&E, la direction doit notamment porter un jugement sur, entre autres, les éléments suivants, afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation : i) les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche et il n'est pas prévu qu'ils soient renouvelés; ii) d'importantes dépenses d'E&E ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget ni programmées; et iii) l'E&E de ressources minérales dans la zone spécifique n'a pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer les jugements portés par la direction aux fins de l'identification des indices de dépréciation des actifs d'E&E en effectuant notamment ce qui suit :
 - Obtenir, pour l'ensemble des titres miniers, en référence aux registres gouvernementaux, les preuves nécessaires pour évaluer i) le droit de prospecter la zone spécifique, et ii) les dates d'échéance des titres.
 - Lire les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et obtenir les approbations des budgets afin i) de témoigner de la poursuite et de la planification des dépenses d'E&E, et ii) d'évaluer s'il existe des données pour indiquer que l'extraction de la ressource dans la zone spécifique n'est pas commercialement viable et que la direction a décidé d'abandonner les activités dans la zone spécifique.



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

La perte de valeur totale des actifs d'E&E s'élève à 1 349 257 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024. Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) de l'importance des actifs d'E&E, et ii) des jugements posés par la direction pour évaluer l'existence d'indices de dépréciation se rapportant aux actifs d'E&E. De ce fait, les procédures se rapportant à ces jugements de la direction ont fait intervenir un niveau élevé de subjectivité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence



d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Maxime Guilbault.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 5 décembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A128042

Exploration Midland inc.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 septembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

	Au 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 590 510	2 453 793
Placements (note 4)	3 175 000	2 500 000
Comptes débiteurs	197 742	224 947
Taxes de vente à recevoir	140 974	112 309
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir	70 911	278 640
Actions cotées	15 481	7 000
Frais payés d'avance	105 563	102 153
Total actifs courants	5 296 181	5 678 842
Actifs non courants		
Placements – portion non courante (note 4)	500 000	800 000
Actions cotées	205 700	144 131
Actifs au titre de droits d'utilisation	9 962	39 854
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 5)		
Propriétés d'exploration	2 260 232	2 883 373
Frais d'exploration et d'évaluation	32 948 249	32 116 869
	35 208 481	35 000 242
Total actifs non courants	35 924 143	35 984 227
Total de l'actif	41 220 324	41 663 069
Passifs		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	592 225	1 110 901
Avances reçues pour travaux d'exploration	1 089 493	719 996
Obligations locatives	16 612	34 496
Total passifs courants	1 698 330	1 865 393
Passifs non courants		
Obligations locatives – portion non courante	-	16 612
Total du passif	1 698 330	1 882 005
Capitaux propres		
Capital social	57 236 502	55 568 556
Surplus d'apport	6 840 786	6 633 446
Déficit	(24 555 294)	(22 420 938)
Total des capitaux propres	39 521 994	39 781 064
Total du passif et des capitaux propres	41 220 324	41 663 069

Événements postérieurs à la date du bilan (note 12)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

(s) Jean-Pierre Janson

Jean-Pierre Janson
Administrateur

(s) Gino Roger

Gino Roger
Président, administrateur

Exploration Midland inc.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

	Exercice 24	Exercice 23
	\$	\$
Produits		
Honoraires de gestion de projets	194 949	314 971
Charges opérationnelles		
Salaires (note 7)	912 811	767 405
Rémunération à base d'actions (note 7)	148 618	142 820
Frais de bureau et autres	276 179	198 158
Frais réglementaires	43 101	43 693
Conférences et relations avec les investisseurs	287 738	237 399
Honoraires professionnels	332 936	414 018
Amortissement	29 892	29 892
Exploration générale	101 406	29 275
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 5)	1 349 257	976 731
	3 481 938	2 839 391
Autres produits (charges)		
Produits d'intérêts	311 674	251 035
Variation de la juste valeur des actions cotées	(2 191)	28 911
Frais financiers	(2 492)	(4 785)
	306 991	275 161
Résultat net avant impôt sur les bénéfices	(2 979 998)	(2 249 259)
Recouvrement d'impôt différé (note 9)	1 026 852	1 140 043
Résultat net et global	(1 953 146)	(1 109 216)
Résultat de base et dilué par action (note 8)	(0,02)	(0,01)

Le résultat net et global est entièrement attribuable aux actionnaires d'Exploration Midland inc.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Midland inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} octobre 2022	75 667 797	52 967 839	6 431 575	(21 105 263)	38 294 151
Résultat net et global	-	-	-	(1 109 216)	(1 109 216)
Placement privé	1 806 000	722 400	-	-	722 400
Placement privé accréditif	5 302 400	2 904 880	-	-	2 904 880
Moins : la prime	-	(1 026 563)	-	-	(1 026 563)
	5 302 400	1 878 317	-	-	1 878 317
Rémunération à base d'actions	-	-	201 871	-	201 871
Frais d'émission d'actions	-	-	-	(206 459)	(206 459)
Solde au 30 septembre 2023	82 776 197	55 568 556	6 633 446	(22 420 938)	39 781 064

	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} octobre 2023	82 776 197	55 568 556	6 633 446	(22 420 938)	39 781 064
Résultat net et global	-	-	-	(1 953 146)	(1 953 146)
Placement privé	666 666	300 000	-	-	300 000
Placement privé accréditif	3 427 895	2 394 798	-	-	2 394 798
Moins : la prime	-	(1 026 852)	-	-	(1 026 852)
	3 427 895	1 367 946	-	-	1 367 946
Rémunération à base d'actions	-	-	207 340	-	207 340
Frais d'émission d'actions	-	-	-	(181 210)	(181 210)
Solde au 30 septembre 2024	86 870 758	57 236 502	6 840 786	(24 555 294)	39 521 994

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Midland inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

	Exercice 24	Exercice 23
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Résultat net	(1 953 146)	(1 109 216)
Ajustement pour :		
Rémunération à base d'actions (note 7)	148 618	142 820
Amortissement	29 892	29 892
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 3)	1 349 257	976 731
Variation de la juste valeur des actions cotées	2 191	(28 911)
Recouvrement d'impôt différé (note 9)	(1 026 852)	(1 140 043)
	(1 450 040)	(1 128 727)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	27 205	(165 019)
Taxes de vente à recevoir	(28 665)	(27 761)
Frais payés d'avance	(3 410)	(47 292)
Comptes créditeurs et charges à payer	(511 918)	618 221
Avances reçues pour travaux d'exploration	369 497	285 861
	(147 291)	664 010
	(1 597 331)	(464 717)
Activités de financement		
Remboursement de capital – obligations locatives	(34 496)	(31 301)
Placement privé	300 000	722 400
Placement privé accréditif	2 394 798	2 904 880
Frais d'émission d'actions	(181 210)	(206 459)
	2 479 092	3 389 520
Activités d'investissement		
Additions de placements	(2 875 000)	(3 300 000)
Encaissements de placements à maturités	2 500 000	4 504 000
Disposition d'actions cotées	102 759	55 730
Additions aux propriétés d'exploration	(418 300)	(470 819)
Paiements reçus sur options de propriétés d'exploration	1 130 000	325 000
Avances payées pour frais d'exploration	-	50 000
Additions aux frais d'exploration et d'évaluation	(2 506 179)	(3 701 041)
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	321 676	170 415
	(1 745 044)	(2 366 715)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(863 283)	558 088
Trésorerie et équivalents de trésorerie - au début	2 453 793	1 895 705
Trésorerie et équivalents de trésorerie - à la fin	1 590 510	2 453 793

Voir note 11 pour des informations additionnelles.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Midland inc. (« la Société »), constituée au Canada le 2 octobre 1995 et régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), est une entreprise d'exploration minière. Les activités de la Société consistent à acquérir et explorer des propriétés minières. L'adresse de son siège social est le 1, Place Ville-Marie, bureau 4000, Montréal, Québec, H3B 4M4. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole MD.

Jusqu'à ce qu'il soit déterminé qu'elles contiennent des réserves ou des ressources minérales économiquement exploitables, les propriétés sont classées comme propriétés d'exploration. Le recouvrement des actifs d'exploration et d'évaluation dépend de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables, de l'obtention et du maintien de titres et d'intérêt bénéficiaire dans les propriétés, de la capacité d'obtenir le financement nécessaire à l'exploration et de la vente profitable des actifs. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et, malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels elle détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et peut ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés (les « États Financiers ») ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») (« Normes IFRS de comptabilité »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents États Financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées au cours de l'exercice financier précédent. Les États Financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 5 décembre 2024.

2.2 Base d'évaluation

Ces États Financiers ont été préparés selon la base du coût historique à l'exception de certains actifs à la juste valeur.

2.3 Consolidation

Les États Financiers comprennent ses comptes et ceux de sa filiale à part entière, Métaux de base Midland inc. (« MBM »). La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. MBM est entièrement consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et est déconsolidée à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle. Tous les comptes et opérations inter-sociétés sont éliminés.

L'information financière de la filiale sont établis pour la même période de présentation de l'information financière que la société mère et selon les mêmes méthodes comptables.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les États Financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale.

2.5 Actifs et activités d'exploration contrôlés conjointement

Un actif contrôlé conjointement implique le contrôle conjoint et permet la possession conjointe par la Société et d'autres entrepreneurs d'actifs apportés ou acquis aux fins des activités contrôlées conjointement, sans la création d'une société, d'une association ou d'une autre entité.

Lorsque les activités de la Société sont effectuées par l'entremise d'actifs et d'activités d'exploration contrôlés conjointement, les États Financiers englobent la quote-part des actifs et des passifs de la Société dans les activités, de même lorsqu'applicable, la quote-part des produits et des charges.

2.6 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

a) Actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont expirés, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants ont été transférés.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale inclut les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la génération de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis.

Actions cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net :

Les actions cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net sont des placements en titres de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global. Les dividendes sur ces investissements sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global.

Au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants. Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant qu'il est prévu de recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour les ramener à la juste valeur. Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt en vigueur, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie, les placements et les comptes débiteurs sont classés dans cette catégorie.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

b) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les comptes créditeurs et charges à payer et avances reçues pour travaux d'exploration sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Dépréciation d'actifs financiers

Au coût amorti :

La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie anticipés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour les pertes anticipées sont ajustées à la hausse ou à la baisse lors des périodes ultérieures si le montant de la perte anticipée augmente ou diminue. La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend l'encaisse, les soldes en banque et des placements liquides à court terme dont l'échéance originale est d'au plus trois mois ou encaissable en tout temps sans pénalités.

2.8 Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursable sur les frais admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables sur les pertes selon la Loi concernant les droits sur les mines. Ces crédits sont imputés en réduction des frais d'exploration et d'évaluation engagés. Étant donné que la Société a l'intention de réaliser la valeur de ses actifs et de ses dettes à travers la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé a été calculé en conséquence.

2.9 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation (« E&E ») sont constitués des coûts d'acquisition des droits miniers pour chaque propriété d'exploration et de frais d'E&E. Les coûts engagés avant l'acquisition des droits miniers sont comptabilisés aux résultats au moment où ils sont engagés.

Les actifs d'E&E comprennent les droits miniers dans des propriétés d'exploration, payés ou acquis par un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche de dépôts minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants. Les droits miniers sont regroupés par zone d'intérêt et sont présentés en tant que propriétés d'exploration.

Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les dévaluations accumulées pour chaque zone d'intérêt.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

Les frais d'E&E pour chaque zone d'intérêt sont capitalisés (nets des frais d'E&E rechargés aux partenaires) et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires dans la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Les frais d'E&E reflètent les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquis par un regroupement d'entreprises ou par une acquisition d'actifs.

Les frais d'E&E incluent les coûts pour :

- établir le volume et la qualité des dépôts par des activités de forage de carottes, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un gisement de minerai;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques afin de déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études sur la portée, la préfaisabilité et la faisabilité finale.

Les frais d'E&E comprennent les frais généraux directement attribuables aux activités associées.

Les flux de trésorerie attribuables aux frais d'E&E capitalisés sont classés dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

De temps à autre, la Société peut acquérir ou vendre une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Compte tenu du fait que les options sont exercées entièrement à la discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements d'option sont comptabilisés lorsque versés ou reçus. Le produit de la cession d'actifs d'E&E est appliqué contre les coûts d'acquisition des titres miniers reliés, puis contre les frais d'E&E pour la zone d'intérêt reliée et tout résiduel est présenté à l'état consolidé du résultat global à moins que des travaux soient contractuellement requis par la Société, auquel cas le gain résiduel est différé et sera appliqué contre les déboursés contractuels lorsqu'ils seront effectués.

Les fonds reçus de partenaires sur certaines propriétés où la Société est l'opérateur, afin d'y effectuer des travaux d'exploration tel que stipulé dans les ententes, sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière comme avances reçues pour travaux d'exploration à venir. Ces avances sont réduites au fur et à mesure que les travaux d'exploration sont effectués. Les frais de gestion reçus lorsque la Société est l'opérateur sont enregistrés à l'état consolidé du résultat global lorsque les frais d'E&E sont rechargés au partenaire. Lorsque le partenaire est l'opérateur, les frais de gestion sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière dans les frais d'E&E.

2.10 Dévaluation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est passée en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des propriétés minières correspond à chaque propriété minière.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont réparties entre les actifs de l'unité au prorata.

2.11 Impôt sur le bénéfice

Les impôts sur les résultats ou la perte pour les périodes présentées comprennent les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt est constaté sur le résultat ou la perte sauf dans la mesure où il est lié à des éléments constatés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est constaté dans les capitaux propres.

La charge d'impôts exigibles correspond au montant d'impôts payables prévu sur les bénéfices imposables pour l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, ajustée pour les modifications aux impôts payables à l'égard des exercices précédents. La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations de revenus en ce qui a trait aux situations où la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions lorsqu'approprié en se fondant sur les montants qu'elle s'attend devoir payer aux autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés à l'aide de la méthode du passif au bilan, en tenant compte des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les États Financiers. Les écarts temporaires ne sont pas considérés, s'ils découlent de la constatation initiale d'un écart d'acquisition ou de la constatation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui au moment de la transaction n'affecte ni le profit ou la perte comptable ni fiscale. Le montant des impôts différés considéré reflète la façon de recouvrer ou régler la valeur comptable anticipée des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de présentation de la situation financière.

Un actif d'impôts différés est constaté uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible de façon à ce que l'actif puisse être utilisé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont présentés comme non exigibles et sont compensés lorsqu'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles contre les passifs d'impôts exigibles existe et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés ont trait à des impôts perçus par la même autorité fiscale, soit à l'égard de la même entité taxable ou de différentes entités taxables lorsqu'il y a intention d'acquitter le montant net des soldes.

2.12 Capitaux propres

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions. Les bons de souscription représentent l'allocation du montant reçu à l'émission d'unités ainsi que la charge comptabilisée pour les bons de souscription courtier liés à des financements.

Le surplus d'apport inclut les charges reliées aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options et les bons de souscription expirés et non exercés. Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de la période en cours et des périodes antérieures et les frais d'émission d'actions.

Le produit d'un placement d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription au prorata de leur valeur établie à l'aide de la méthode d'évaluation Black-Scholes.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

2.13 Actions accréditives

La Société finance certains frais d'E&E au moyen de l'émission d'actions accréditives. Les déductions fiscales de dépenses relatives aux ressources sont renoncées en faveur des investisseurs conformément à la législation fiscale qui s'applique. L'écart entre le montant constaté en actions ordinaires et le montant payé par les investisseurs pour les actions (la « prime ») mesuré au moyen de la méthode résiduelle est constaté à titre de prime liée aux actions accréditives, laquelle est renversée dans le résultat comme recouvrement d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont encourues. La Société constate un passif d'impôt différé pour les actions accréditives et une charge d'impôt différé au moment où les frais admissibles sont engagés.

2.14 Rémunération à base d'actions

La Société gère un régime de rémunération fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Le plan de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèce.

Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé au sens juridique ou fiscal (employé direct) ou s'il offre des services similaires à ceux fournis par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société. La charge est constatée sur la durée d'acquisition des droits pour les employés et sur la durée prévue au contrat des services rendus pour les non-employés.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges à l'état consolidé du résultat global ou capitalisée dans les frais d'E&E à l'état consolidé de la situation financière (sauf pour les bons de souscription courtier) selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit des surplus d'apport.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue.

Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital social. Les charges accumulées reliées aux options sur actions comptabilisées au surplus d'apport sont alors transférées au capital social.

2.15 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en considérant l'effet de dilution des bons de souscription et des options d'achat d'actions à moins qu'elles aient un effet anti-dilutif.

2.16 Information sectorielle

La Société est présentement active dans un seul secteur soit l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés d'exploration. Toutes les activités de la Société se déroulent au Canada.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

2.17 Modifications des normes comptables

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin d'améliorer la présentation de l'information sur la performance financière. La nouvelle norme remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Elle reprend de nombreuses exigences de l'IAS 1 sans modification. IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, l'application anticipée étant autorisée. La nouvelle norme comptable apporte des changements importants à la structure des états des résultats et introduit de nouveaux principes d'agrégation et de désagrégation de l'information. L'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée par la Société.

Modifications d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 7 Informations à fournir sur les instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications IFRS 9 et d'IFRS 7 afin de répondre aux questions récentes soulevées dans la pratique et afin d'inclure de nouvelles exigences non seulement pour les institutions financières mais aussi pour les sociétés. Entre autres, l'IASB a clarifié la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par un système de transfert électronique de fonds. Les modifications apportées à IFRS 9 et IFRS 7 entreront en vigueur pour les rapports annuels ouverts à compter du 1er janvier 2026, l'application anticipée étant autorisée. L'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée par la Société.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Lorsqu'elle prépare les États Financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

3.1 Dépréciation des actifs d'E&E

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations.

Pour les actifs d'E&E, la direction doit notamment porter un jugement sur, entre autres, les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation : les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche et il n'est pas prévu qu'ils soient renouvelés; d'importantes dépenses d'E&E ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget ni programmées; l'E&E de ressources minérales dans la zone spécifique n'a pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuivra, la valeur comptable de l'actif d'E&E ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité à la suite du développement réussi ou de la vente.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. Lorsque certains droits d'exploration dans une zone d'intérêt ont expiré ou expireront dans un avenir proche, les coûts d'acquisition de ces droits sont dépréciés au prorata.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

La perte de valeur totale des actifs d'E&E s'élève à 1 349 257 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024 (« Exercice 24 ») (976 731 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2023 (« Exercice 23 »)). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

3.2 Impôt différé

L'évaluation de la probabilité d'un bénéfice imposable futur implique le jugement. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles en réduction desquels des écarts temporaires déductibles ainsi que le report des crédits d'impôt non utilisés et les pertes d'impôt non utilisées pourront être imputés. La détermination de l'objectif de réalisation ou règlement des actifs et des passifs de la Société, qui devrait être par la vente des actifs de la Société implique également le jugement.

3.3 Évaluation du crédit de droits remboursable pour perte et du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

Les crédits de droits miniers remboursables et les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources pour les périodes courantes et antérieures sont évalués au montant qu'il est prévu de recevoir des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et la législation en matière de fiscalité qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Le calcul des crédits de droits miniers et des crédits d'impôt relatifs aux ressources réclamés par la Société implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement ait été reçu des autorités fiscales dont ils relèvent.

Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues, ou de futurs changements à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements aux crédits de droits miniers et aux crédits d'impôt relatifs aux ressources, aux actifs et aux dépenses d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le revenu lors d'exercices futurs. Les montants comptabilisés dans les États Financiers sont basés sur les meilleures estimations et le jugement de la Société tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente quant à l'issue finale de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société, son rendement financier et ses flux de trésorerie.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

Au 30 septembre 2024, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placement inclus des CPG dont les intérêts sont payables annuellement, portant intérêt à des taux entre 4,2 % et 5,56 %, avec des échéances entre le 18 novembre 2024 et le 5 décembre 2025 et la valeur à l'échéance est de 4 939 693 \$.

Au 30 septembre 2023, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements inclus des certificats de placement garantis (« CPG ») dont les intérêts sont payables annuellement, portant intérêt à des taux entre 5,05 % et 5,30 % et des échéances entre le 17 novembre 2023 et le 2 décembre 2024 et la valeur à l'échéance est de 4 005 785 \$.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

5. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente les coûts d'acquisition des propriétés d'exploration minières par région :

Coûts d'acquisition	Au 30 sept. 2023	Additions Nettes	Paiements sur options	Dépréciation	Au 30 sept. 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Abitibi	1 062 927	98 412	(85 000)	(98 972)	977 367
Grenville	33 689	58 494	(18 648)	(13 266)	60 269
Baie James	1 336 277	194 027	(702 852)	(55 657)	771 795
Nord du Québec	450 480	77 659	-	(77 338)	450 801
	2 883 373	428 592	(806 500)	(245 233)	2 260 232

Coûts d'acquisition	Au 30 sept. 2022	Additions Nettes	Paiements sur options	Dépréciation	Au 30 sept. 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Abitibi	1 135 503	158 915	(75 000)	(156 491)	1 062 927
Grenville	129 400	47 198	(100 000)	(42 909)	33 689
Baie James	1 262 157	193 968	(70 000)	(49 848)	1 336 277
Nord du Québec	400 531	68 430	-	(18 481)	450 480
	2 927 591	468 511	(245 000)	(267 729)	2 883 373

Durant l'Exercice 24, la Société a déprécié partiellement des propriétés pour certains claims abandonnés pour 176 310 \$ et radié des propriétés (ou des projets inclus dans ces propriétés) pour 68 923 \$ car aucun programme d'exploration n'était prévu dans un avenir rapproché et/ou tous les claims avaient été abandonnés.

Durant l'Exercice 23, la Société a déprécié partiellement des propriétés pour certains claims abandonnés pour 226 806 \$ et radié des propriétés (ou des projets inclus dans ces propriétés) pour 40 923 \$ car aucun programme d'exploration n'était prévu dans un avenir rapproché et/ou tous les claims avaient été abandonnés.

Le tableau suivant présente les frais d'exploration et d'évaluation par région :

Frais d'exploration et d'évaluation	Au 30 sept. 2023	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits d'impôt	Dépréciation	Au 30 sept. 2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Abitibi	15 966 855	1 012 449	(250 000)	(57 538)	-	16 671 766
Grenville	1 004 634	291 164	(81 352)	(2 438)	(1 068 811)	143 197
Baie James	10 456 849	575 095	(167 148)	(43 043)	(35 213)	10 786 540
Nord du Québec	4 688 531	669 143	-	(10 928)	-	5 346 746
	32 116 869	2 547 851	(498 500)	(113 947)	(1 104 024)	32 948 249

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

Frais d'exploration et d'évaluation	Au 30 sept. 2022	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits d'impôt	Dépréciation	Au 30 sept. 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Abitibi	13 743 117	3 050 528	(205 000)	(231 596)	(390 194)	15 966 855
Grenville	1 319 100	4 342	-	-	(318 808)	1 004 634
Baie James	10 030 413	378 519	-	47 917	-	10 456 849
Nord du Québec	4 229 244	529 785	-	(70 498)	-	4 688 531
	29 321 874	3 963 174	(205 000)	(254 177)	(709 002)	32 116 869

Durant l'Exercice 24, la Société a déprécié des propriétés pour 1 104 024 \$ (709 002 \$ durant l'Exercice 23) car aucun programme d'exploration n'était prévu dans un avenir rapproché et/ou tous les claims avaient été abandonnés.

ABITIBI

5.1 Casault

Le 16 juin 2020, la Société a signé une entente d'option avec Wallbridge Mining Company Limited (« Wallbridge »), amendé le 4 novembre 2022 et le 29 septembre 2023, en vertu de laquelle Wallbridge a l'option d'acquérir une participation de 50 % dans la propriété Casault en contrepartie des termes suivants :

	Paiements en espèces	Dépenses d'exploration
	\$	\$
À la signature – complété	100 000	-
Le ou avant le 30 juin 2021 - complété	110 000	750 000
Le ou avant le 30 juin 2022 - complété	110 000	1 000 000
Le ou avant le 30 juin 2023 - complété	130 000	-
Le ou avant le 31 décembre 2023 – complété	-	1 250 000
Le ou avant le 30 juin 2024- complété	150 000	-
Le ou avant le 30 juin 2025	-	2 000 000
Total	600 000	5 000 000

À la suite de l'exercice de cette première option de 50 %, Wallbridge aura l'option d'augmenter sa participation à 65 % (deuxième option) sur une période de deux ans en contrepartie de dépenses d'exploration ou un paiement en espèces de 6 000 000 \$. Wallbridge est l'opérateur.

Certains claims de la propriété Casault sont assujettis à une redevance de 1 % des produits nets d'affinage (« NSR ») ; la Société peut, en tout temps, racheter la redevance, en totalité ou partie, en contrepartie du paiement d'une somme de 1 000 000 \$ pour chaque tranche de 0,5% de la redevance.

5.2 Heva

La Société détient la propriété Heva et certains claims sont assujettis à une redevance NSR de 2 % dont la moitié peut être rachetée sur paiement de 1 000 000 \$.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

5.3 Jouvex

Certains claims de la propriété Jouvex sont assujettis à une redevance de 1 % NSR rachetable en contrepartie du paiement d'une somme de 1 000 000 \$ pour chaque tranche de 0,5 % de la redevance. D'autres claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 1 % NSR rachetable pour 1 000 000 \$ par tranche de 0,5 % de la redevance.

5.4 La Peltrie

Le 9 juillet 2020, la Société a signé une entente d'option avec Probe pour la propriété La Peltrie. Le 6 septembre 2024, Probe a confirmé l'exercice de son option d'acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété La Peltrie et a confirmé sa renonciation au droit d'exercer la deuxième option pour acquérir un intérêt supplémentaire de 15 % dans la propriété. Probe est l'opérateur de la coentreprise. Probe a pu acquérir son intérêt de 50% en contrepartie des termes suivants :

	Paiements	Dépenses d'exploration
	\$	\$
A la signature - complété	50 000	-
Le ou avant le 31 juillet 2021 - complété	55 000	500 000
Le ou avant le 31 juillet 2022 - complété	70 000	700 000
Le ou avant le 31 juillet 2023 - complété	100 000 ¹⁾	1 200 000
Le ou avant le 31 juillet 2024 - complété	125 000 ²⁾	1 100 000
Total	400 000	3 500 000

1) En juillet 2023, la Société a reçu 61 087 actions de Probe dont le nombre a été déterminé par un prix moyen pondéré par le volume de 5 jours pour totaliser une valeur de 100 000 \$.

2) En juillet 2024, la Société a reçu 94 913 actions de Probe dont le nombre a été déterminé par un prix moyen pondéré par le volume de 5 jours pour totaliser une valeur de 125 000 \$.

Certains claims de la propriété La Peltrie sont assujettis à une redevance de 1 % sur le métal brut. Un autre claim est assujetti à une redevance de 1,5 % NSR rachetable pour 750 000 \$ par tranche de 0,75 % de la redevance.

5.5 Laflamme

La Société détient 82,9 % de la propriété Laflamme.

5.6 Maritime-Cadillac

En vertu de l'entente signée en juin 2009 et amendée en novembre 2012 et mai 2013, Agnico Eagle Mines Limited (« Agnico Eagle ») et la Société sont en coentreprise sur la propriété Maritime-Cadillac et les travaux futurs sont partagés selon le ratio 51 % Agnico Eagle - 49 % la Société. La propriété est assujettie à une redevance de 2 % NSR dont la moitié peut être rachetée sur paiement d'un montant de 1 000 000 \$.

5.7 Nantel-Fenelon (anciennement dénommée Gaudet)

Le 29 juillet 2020, la Société a signé une entente de coentreprise avec Probe Metals inc. (« Probe ») sur trois propriétés qui incluent les propriétés Gaudet et Samson Nord-Ouest de la Société ainsi que la propriété Nantel-Fenelon de Probe. Probe est l'opérateur.

Certains claims de la propriété Natel-Fenelon sont assujettis à une redevance de 1 % NSR.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

5.8 Patris

La Société détient la propriété Patris et certains claims sont assujettis à des redevances NSR variant de 1 % à 2 % rachetables par tranches pour un montant total de 7 000 000 \$.

Le 11 mai 2023, la Société a signé une entente d'option définitive avec une filiale indirecte à part entière de Société aurifère Barrick (« Barrick ») en vertu de laquelle Barrick peut acquérir une participation de 75 % dans la propriété Patris en contrepartie de paiements en espèce totalisant 1 017 500 \$ et de travaux d'exploration pour un montant total de 16 575 000 \$, sur une période de huit ans, incluant un engagement ferme de 3 000 000 \$, sur une période de quatre ans. Barrick est l'opérateur. Voici les faits saillants des engagements pour l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % et former une coentreprise :

	Paiements en espèces	Dépenses d'exploration
	\$	\$
À la signature d'une entente définitive - complété	50 000	-
Le ou avant le 11 mai 2024 - complété	60 000	500 000
Le ou avant le 11 mai 2025	77 500	-
Le ou avant le 11 mai 2026	95 000	-
Le ou avant le 11 mai 2027	110 000	3 500 000
Total	392 500	4 000 000

Au cours des deux années suivantes, Barrick pourra acquérir une participation additionnelle de 9 % dans la coentreprise, portant sa participation totale à 60 %, en contrepartie de paiements en espèces totalisant 265 000 \$ et de dépenses d'exploration d'au moins 2 000 000 \$. Enfin, au cours des deux années subséquentes, Barrick pourra acquérir une participation additionnelle de 15 % dans la coentreprise, portant sa participation totale à 75 %, en contrepartie de paiements en espèces totalisant 360 000 \$ et de dépenses d'exploration d'au moins 10 575 000 \$.

Si Barrick n'exerce pas ou ne mène pas à terme la première option de financement de la coentreprise ou la deuxième option de financement de la coentreprise, les participations dans la coentreprise seront assujetties à tout ajustement subséquent des participations apporté conformément aux modalités de financement proportionnel et de dilution prévues à l'entente de coentreprise. La dilution d'une participation dans la coentreprise à moins de 10 % entraînera la conversion de la participation dans la coentreprise en une redevance de 2 % NSR assortie d'un droit de rachat de 50 % de la redevance (1 % NSR) pour la somme de 1 500 000 \$.

GRENVILLE

5.9 Tete-Nord

La Société a assemblé la propriété Tete Nord par désignation sur carte et par acquisition. Certains claims sont assujettis à des redevances NSR de 2 % rachetables par tranches pour un montant total de 9 000 000 \$.

Le 1er décembre 2021 et tel qu'amendé, la Société a signé une entente d'option avec Rio Tinto Exploration Canada inc. (« RTEC ») sur sa propriété Tete Nord. En vertu de cette entente, RTEC pouvait acquérir une participation initiale de 50 % dans la propriété Tete Nord sur une période de quatre ans, en honorant les conditions suivantes : paiements en espèces de 500 000 \$ (400 000 \$ complété) et dépenses d'exploration de 4 000 000 \$ (complété). Le 18 novembre 2024, RTEC a avisé la Société qu'elle terminait l'entente d'option.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

5.10 Weedon

Après évaluation des données et du projet dans son ensemble, la Société a pris la décision en mai 2024 d'abandonner le projet Weedon et a procédé à sa radiation pour un total de 1 081 394 \$ (12 583 \$ de coût de propriétés et 1 068 811 \$ de frais d'exploration) reflétant une valeur recouvrable de zéro \$.

BAIE-JAMES

5.11 BJ Lithium

Le 13 juin 2023, la Société a signé une entente d'option avec RTEC, amendée le 22 avril 2024, pour 11 propriétés de lithium dans la région de la Baie-James incluant Corvette, Mythril-Est, Chisaayuu, Galinée, Moria, Shire, Komo, Warp, Sulu, Picard et Wookie (les « Propriétés de Lithium »).

En vertu de l'entente d'option, RTEC peut acquérir une participation initiale de 50 % (la première option) dans les Propriétés de Lithium sur une période de 5 ans, en honorant les conditions suivantes :

	Paiements en espèces \$	Dépenses d'exploration \$
Paiement initial (complété le 3 octobre 2023)	500 000	-
Le ou avant le 6 juin 2024 (complété)	100 000	-
Le ou avant le 24 août 2024 (complété)	100 000	-
Le ou avant le 24 août 2025	162 500	-
Le ou avant le 24 août 2026	162 500	-
Le ou avant le 24 août 2027	162 500	-
Le ou avant le 24 août 2028	162 500	16 000 000
Total	1 350 000	16 000 000

Les dépenses d'exploration totalisant 16 000 000 \$ incluent un engagement ferme à dépenser de 2 000 000 \$ au cours des 18 premiers mois.

Après avoir acquis une participation initiale de 50 % dans les Propriétés de Lithium, RTEC aura la possibilité d'augmenter sa participation dans les Propriétés de Lithium à 70 % (la deuxième option) sur une période de cinq ans suite à l'exercice de la première option en complétant des dépenses d'exploration totalisant un montant additionnel de 54 000 000 \$ (pour un total de 70 000 000 \$ de travaux d'exploration selon l'entente d'option).

Si RTEC acquiert une participation dans les Propriétés de Lithium, les parties formeront une coentreprise et contribueront aux programmes de travaux d'exploration au prorata de leur participation. Si la participation d'une partie est diluée à moins de 10 %, elle sera convertie en une redevance de 2 % NSR, dont la moitié peut être rachetée en contrepartie d'un paiement de 2 000 000 \$.

RTEC est l'opérateur pour la première et deuxième option de l'entente.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

5.12 Eleonore

Le 13 juin 2016, une entente de coentreprise (50 % - 50 %) a été signée et est maintenant détenue par la Corporation Exploration Minière de Minéraux Énergétiques (« EEM ») permettant ainsi à EEM et la Société de coopérer et combiner leurs efforts pour explorer la propriété Eleonore. La propriété est située environ 12 kilomètres au sud-est et au nord-ouest du gisement Éléonore de Newmont Corporation. EEM est l'opérateur. Chaque partenaire a obtenu une royauté NSR de 0,5 % en contrepartie mutuelle de la constitution de la coentreprise.

5.13 Lasalle

Le 12 janvier 2023 et amendée le 26 octobre 2023, la Société a signé une entente d'option avec 9481-6337 Québec inc. une filiale en propriété exclusive de Cosmos Exploration Ltd (« Cosmos ») qui lui permettait d'acquérir 50 % du projet Lasalle en honorant les conditions suivantes : paiements en espèces de 90 000 \$ (complété) et dépenses d'explorations de 500 000 \$. Cosmos n'a pas rencontré les conditions de dépenses d'exploration avant le 15 septembre 2024 et a choisi de ne pas continuer l'entente d'option.

5.14 Mythril et Elrond

Le 22 novembre 2022, la Société a signé une entente d'option avec Brunswick Exploration inc. (« Brunswick ») en vertu de laquelle Brunswick avait l'option d'acquérir les droits d'exploration pour les minéraux critiques incluant le lithium (excluant cuivre, nickel, zinc, plomb, or, argent, platine et palladium) sur les propriétés Mythril et Elrond. En vertu de cette entente, Brunswick pouvait acquérir un intérêt indivis initial de 50 %, dans les propriétés, sur une période de trois ans, aux conditions suivantes : paiements en espèces de 145 000 \$ (75 000 \$ complété), paiements en actions de 355 000 \$ (75 000 \$ complété) et dépenses d'explorations de 1 500 000 \$. Le 15 octobre 2024, Brunswick a avisé la Société qu'elle terminait l'entente d'option.

5.15 Redevances d'Altius Resources Inc. (« Altius »)

Altius a une redevance de 1 % sur les projets Elrond, Helms Deep, Moria, Shire, Mythril et Fangorn.

NORD DU QUÉBEC

5.17 Alliance Ni

Le 20 août 2020, la Société a signé une convention avec Rio Algom Limited, une filiale en propriété exclusive de BHP Group PLC (« BHP ») relativement à la formation d'une alliance stratégique (« l'Alliance Ni »), pour le financement initial par BHP d'une phase de travaux d'exploration, suivie éventuellement du développement conjoint de projets d'exploration pour le nickel sur le territoire du Nunavik, au Québec.

Phase de Génération (I)

Dans le cadre de la première phase de l'Alliance Ni, BHP financera à 100 % un montant annuel jusqu'à concurrence de 1 400 000 \$, pour une durée minimale de deux ans. La Société agit à titre d'opérateur et le principal objectif de cette phase est de générer, d'identifier et de sécuriser des projets d'exploration à être avancés à l'étape du forage par des travaux d'exploration additionnels. À sa discrétion, BHP pourra proposer des travaux d'exploration pour un montant additionnel de 700 000 \$ avant d'amener un projet à la deuxième phase.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

À la suite de cette première phase, une ou plusieurs cibles spécifiques d'exploration peuvent être amenées à une deuxième phase pour être développées davantage, en tant que projet désigné distinct.

Phase de Vérification (II)

Au cours de cette deuxième phase, chaque projet désigné aura son propre programme de travaux et son budget, dans le but, principalement à l'aide de forages, de faire le suivi et développer davantage des cibles identifiées. La Société sera l'opérateur de cette deuxième phase, sous réserve que BHP puisse, à son choix, devenir opérateur sur n'importe lequel projet désigné.

Pour chaque projet désigné, un montant minimum de 700 000 \$ sera investi en travaux d'exploration durant la première année, avec un montant total pouvant atteindre jusqu'à 4 000 000 \$ sur une durée de quatre ans. Durant cette phase, le financement des programmes de travaux approuvés sera assumé par BHP à 75 % et par la Société à 25 %.

De plus, pour chaque projet désigné, BHP paiera à la Société un montant de 250 000 \$ au premier et au deuxième anniversaire et un montant de 500 000 \$ au troisième anniversaire, pour un total potentiel de 1 000 000 \$ par projet désigné.

BHP a le droit de cesser de contribuer au financement d'un projet désigné, auquel cas la Société aurait le droit de garder un intérêt de 100 % dans le projet désigné et BHP obtiendrait une redevance de 1 % NSR. La Société aurait le droit de racheter cette redevance moyennant un paiement en espèces unique de 1 500 000 \$. Les paiements pouvant être faits aux termes de cette redevance seront limités à un montant maximal de 3 000 000 \$ par projet désigné.

BHP peut, à son entière discrétion, faire passer un projet désigné à la troisième phase, en tant que projet en coentreprise.

Phase en Coentreprise (III)

Durant cette phase, une coentreprise serait formée avec un intérêt initial de 70 % pour BHP et 30 % pour la Société. Chaque partie contribuerait aux dépenses au prorata de son intérêt. BHP serait l'opérateur de tous les projets en coentreprise.

Pour chaque projet en coentreprise, BHP versera à la Société la somme de 200 000 \$, après la formation de la coentreprise, incluant le transfert des titres miniers, de propriété des données et de tout autre droit lié à cette coentreprise, au profit de la coentreprise.

Si l'intérêt de l'une des deux parties venait à être dilué à moins de 10 %, cet intérêt serait converti en une redevance de 1,5 % NSR sur le projet en coentreprise, rachetable pour la somme de 2 500 000 \$ par projet en coentreprise. Les paiements pouvant être faits aux termes de cette redevance seraient limités à un montant maximal de 5 000 000 \$ par projet en coentreprise.

Le 11 juillet 2022, 19 avril 2023 et 25 mars 2024, l'entente a été amendée afin d'augmenter la durée minimale pour la Phase de Génération (Phase I) et d'ajouter un financement de 1 400 000 \$ puis de 3 400 000 \$ additionnel et ce, jusqu'au 31 mars 2025. La Société continuera d'agir à titre d'opérateur.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

5.18 Alliance Fosse

Le 18 février 2021, la Société a signé une alliance stratégique avec SOQUEM afin d'explorer conjointement la fosse du Labrador, pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 000 \$ sur 4 ans. Un budget annuel conjoint de 1 000 000 \$ pendant une période de 4 ans (montant ferme total de 2 000 000 \$ pour les 2 premières années), pour un total jusqu'à 4 000 000 \$ sera affecté à l'Alliance Fosse pour la phase de ciblage et de reconnaissance sur le terrain. La Société sera le gérant des travaux d'exploration lors de la phase de ciblage et de reconnaissance sur le terrain. Un budget additionnel conjoint ferme de 1 000 000 \$ pour la deuxième année est prévu à cette entente pour explorer les projets désignés. Les budgets conjoints pour les travaux d'exploration pour les troisième et quatrième années sur les projets désignés seront approuvés par le comité de gestion du projet. SOQUEM deviendra gérant des travaux sur tous les projets désignés. Le 16 janvier 2023, SOQUEM et la Société ont signé un contrat de coentreprise sur le projet désigné Nachicapau.

5.19 Soissons

Le 27 juillet 2018, la Société a signé une entente de partenariat à 50 % - 50 % avec le Fonds d'exploration minière du Nunavik (« NMEF »), pour explorer un secteur de la propriété Soissons. Le NMEF est l'opérateur du partenariat.

Le 4 octobre 2022, la Société a signé un amendement à l'entente où NMEF accepte de transférer à la Société son intérêt de 50 % dans 46 claims (la propriété « Kasik ») en contrepartie d'une royauté NSR de 2 % qui peut être rachetée en contrepartie d'un paiement de 1 500 000 \$ pour chaque tranche de 1 % pour une somme totale de 3 000 000 \$.

5.20 Willbob

La Société détient la propriété Willbob et certains claims sont assujettis aux redevances suivantes :

- 2 % NSR
- 2 % NSR dont 1 % est rachetable sur paiement de 1 000 000 \$.

6. CAPITAUX PROPRES

6.1 Capital social autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, avec droit de vote et participatives.

6.2 Placements privés

a) Novembre 2022, décembre 2022 et janvier 2023

Les 17 novembre et 1^{er} décembre 2022, la Société a complété un placement privé par l'émission d'un total de 4 034 000 actions accréditives à 0,50 \$ chacune pour un produit brut total de 2 017 000 \$. À ces dates, les cours de clôture des actions à la Bourse étaient de 0,355 \$ et 0,35 \$ respectivement, ainsi les valeurs résiduelles attribuées à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives sont de 0,145 \$ et 0,15 \$ pour une valeur totale de 585 480 \$ attribuée au passif lié à la prime sur les actions accréditives.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

De plus, les 17 novembre et 1^{er} décembre 2022, la Société a complété, avec un initiateur de financements par don d'actions accréditatives, un placement privé par l'émission d'un total de 1 268 400 actions accréditatives à 0,70 \$ chacune pour un produit brut total de 887 880 \$. À ces dates, la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives est de 0,345 \$ et 0,35 \$ respectivement pour une valeur totale de 441 083 \$ attribuée au passif lié à la prime sur les actions accréditatives. Aussi, le 1^{er} décembre 2022, la Société a complété un placement privé de 1 450 000 actions à 0,40 \$ par action, pour un produit brut total de 580 000 \$.

Finalement le 23 janvier 2023, la Société a complété un placement privé de 356 000 actions à un prix de 0,40 \$ par action pour un produit brut total de 142 400 \$. BHP a exercé son droit de maintenir sa participation à 5,0 % en acquérant 356 000 actions. BHP détient ce droit en raison d'une convention relative aux droits des investisseurs signée avec la Société le 18 avril 2019.

Dans le cadre des placements privés, la Société a encouru des frais d'émission d'actions de 206 459 \$ dont 83 910 \$ d'honoraires d'intermédiation. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 203 000 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

b) Novembre 2023

Le 16 novembre 2023, la Société a complété un placement privé de 666 666 actions à 0,45 \$ par action, pour un produit brut total de 300 000 \$.

Les 16 et 30 novembre 2023, la Société a complété des placements privés par l'émission d'un total de 2 761 228 actions accréditatives à 0,65 \$ chacune pour un produit brut total de 1 794 798 \$. À ces dates, les cours de clôture des actions à la Bourse étaient respectivement de 0,39 \$ et 0,43 \$, ainsi les valeurs résiduelles attribuées à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives sont de 0,26 \$ et 0,22 \$ pour une valeur totale de 713 519 \$ attribuée au passif lié à la prime sur les actions accréditatives.

De plus, le 30 novembre 2023, la Société a complété, avec un initiateur de financements par don d'actions accréditatives, un placement privé par l'émission d'un total de 666 667 actions accréditatives à 0,90 \$ chacune pour un produit brut total de 600 000 \$. À cette date, la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives est de 0,47 \$ pour une valeur totale de 313 333 \$ attribuée au passif lié à la prime sur les actions accréditatives.

Dans le cadre des placements privés, la Société a encouru des frais d'émission d'action de 181 210 \$ dont 77 809 \$ d'honoraires d'intermédiation. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 174 850 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

6.3 Politiques et procédures de gestion du capital

Le capital de la Société est constitué des capitaux propres de 39 521 994 \$ au 30 septembre 2024 (39 781 064 \$ au 30 septembre 2023). En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont de maximiser le rendement pour les actionnaires, maintenir une structure du capital optimale pour réduire le coût du capital, préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Au besoin, la Société lève des fonds dans le marché des capitaux. La Société ne se finance pas à l'aide d'emprunts à long terme, car elle ne génère pas de revenus d'exploitation. Il n'y a pas de politique de versement de dividendes. La Société n'a aucune exigence en matière de capital à laquelle elle est soumise en vertu de règles extérieures, exigences réglementaires ou contractuelles à moins qu'elle complète un placement accréditif, dans quel cas, les fonds sont réservés aux travaux d'exploration (et la Société était conforme durant l'année).

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

7. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

7.1 Salaires

	Exercice 24	Exercice 23
	\$	\$
Salaires et primes	1 398 336	1 405 507
Jetons des administrateurs	113 000	113 000
Avantages sociaux	121 018	123 517
	1 632 354	1 642 024
Moins : salaires et charges sociales capitalisés aux actifs d'E&E	(719 543)	(874 619)
Salaires présentés à l'état consolidé du résultat global	912 811	767 405

7.2 Rémunération à base d'actions

	Exercice 24	Exercice 23
	\$	\$
Rémunération à base d'actions	207 340	201 871
Moins : rémunération à base d'actions capitalisée aux actifs d'E&E	(58 722)	(59 051)
Rémunération à base d'actions présentée à l'état consolidé du résultat global	148 618	142 820

La Société a un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime »). Le nombre d'actions ordinaires attribué est déterminé par le conseil d'administration. Le 8 décembre 2022, la Société a modifié son régime d'options d'achat d'actions (le « Régime ») dans le but d'augmenter de 5 790 000 à 8 200 000 le nombre d'actions pouvant être émises aux termes du Régime, de prévoir la nécessité d'obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés pour prolonger la durée des options attribuées à des initiés, d'éliminer la possibilité de lever les options sans décaissement et de prévoir que tout rajustement à la rémunération en titres attribuée ou émise dans le cadre du Régime, autre que dans le cadre d'un regroupement de titres ou d'un fractionnement de titres, est assujéti au consentement préalable de la Bourse. Le prix d'exercice de toute option attribuée dans le cadre du régime sera établi par le conseil d'administration au moment de l'attribution et ne pourra être inférieur au cours de clôture le jour précédant l'octroi. La durée d'une option ne dépassera pas dix ans à compter de la date d'attribution. Les options sont normalement acquises à raison de 1/6 par 3 mois à partir de la date de l'octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

Le 9 février 2023, la Société a octroyé à ses administrateurs, dirigeants et employés 760 000 options d'achat d'actions, au prix de 0,54 \$, valables pendant 10 ans. Ces options ont été octroyées à un prix égal au cours du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur de ces options d'achat d'actions s'élève à 0,28 \$ par option, pour une valeur totale de 212 000 \$. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 2,96 %, volatilité prévue de 51,1 %, aucun dividende par action et durée prévue des options de 6 ans.

Le 15 février 2024, la Société a octroyé à ses administrateurs, dirigeants et employés 840 000 options d'achat d'actions, au prix de 0,39 \$, valables pendant 10 ans. Ces options ont été octroyées à un prix égal au cours du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur de ces options d'achat d'actions s'élève à 0,21 \$ par option, pour une valeur totale de 176 400 \$. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,52 %, volatilité prévue de 54,5 %, aucun dividende par action et durée prévue des options de 6 ans.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

La durée prévue des options a été estimée en considérant des situations comparables pour des sociétés similaires à la Société. La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique du prix des actions ordinaires de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options.

Les opérations sur les options d'achat d'actions en circulation se détaillent comme suit :

	Exercice 24		Exercice 23	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de levée	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de levée
		\$		\$
Solde au début de l'exercice	6 000 000	0,81	5 570 000	0,87
Octroyées	840 000	0,39	760 000	0,54
Expirées	(580 000)	0,85	(330 000)	1,25
Solde à la fin de l'exercice	6 260 000	0,75	6 000 000	0,81
Solde à la fin de l'exercice exerçable	5 700 000	0,79	5 493 332	0,83

Les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçables	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
420 000	420 000	0,60	13 août 2025
485 000	485 000	1,10	11 août 2026
50 000	50 000	1,13	23 novembre 2026
530 000	530 000	1,14	21 février 2027
100 000	100 000	1,04	10 mai 2027
550 000	550 000	0,89	15 février 2028
545 000	545 000	1,03	18 février 2029
605 000	605 000	0,72	13 février 2030
510 000	510 000	0,82	11 février 2031
80 000	80 000	0,88	18 mars 2031
80 000	80 000	0,75	8 septembre 2031
705 000	705 000	0,54	24 février 2032
760 000	760 000	0,54	9 février 2033
840 000	280 000	0,39	15 février 2034
6 260 000	5 700 000		

7.3 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société incluent le président, le vice-président exploration (jusqu'au 31 décembre 2023) et la cheffe de la direction financière ainsi que les membres du conseil d'administration. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	Exercice 24	Exercice 23
	\$	\$
Avantages à court terme		
Salaires incluant les primes et avantages sociaux	633 721	735 906
Honoraires	100 854	107 966
Honoraires enregistrés dans les frais d'émission d'actions	10 584	11 832
Salaires incluant les primes et avantages capitalisés dans les frais d'E&E	3 990	49 940
Avantages à long terme		
Rémunération à base d'actions	110 854	128 479
Total de la rémunération	860 003	1 034 123

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

La Société a des contrats d'emploi ou de services consultatifs avec certains membres de la haute direction, lesquels prévoient, entre autres, une indemnité de départ équivalente à la rémunération de 18 mois à 24 mois de salaire de base ou services consultatifs dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable ou d'un changement de contrôle pour un montant total de 890 775 \$.

7.4 Transactions entre parties liées

En plus des montants divulgués à la note 7.3 et ailleurs dans les États Financiers sur la rémunération des principaux dirigeants, voici les transactions entre parties liées :

Dans le cours normal des affaires :

- Une société au sein de laquelle un administrateur est associé a facturé des honoraires professionnels totalisant 69 987 \$ jusqu'en février 2024, date de fin de son mandat en tant qu'administrateur (205 067 \$ durant l'Exercice 23) dont 20 879 \$ (155 098 \$ durant l'Exercice 23) ont été comptabilisés à l'état consolidé du résultat global et 49 108 \$ (49 969 \$ durant l'Exercice 23) ont été comptabilisés comme frais d'émission d'actions.
- Une société contrôlée par une dirigeante a facturé des honoraires professionnels totalisant 62 412 \$ (62 902 \$ durant l'Exercice 23) pour son équipe ;
- Au 30 septembre 2024, le montant dû aux parties liées s'élevait à 9 986 \$ (12 850 \$ au 30 septembre 2023).

8. PERTE NETTE PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'année divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti-dilutif.

	Exercice 24	Exercice 23
Résultat net	(1 953 146) \$	(1 109 216) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	86 315 245	81 689 477
Résultat de base et dilué par action	(0,02) \$	(0,01) \$

9. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La dépense d'impôt différé est constituée des éléments suivants :

	Exercice 24	Exercice 23
	\$	\$
Dépense d'impôt différé	-	-
Prime sur émission d'actions accréditives	(1 026 852)	(1 140 043)
Recouvrement d'impôt	(1 026 852)	(1 140 043)

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

Les différences entre la provision pour impôt figurant sur les États Financiers et la provision pour impôt calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné canadien se détaillent comme suit :

	Exercice 24	Exercice 23
	\$	\$
Résultat net avant impôts sur les bénéfices	(2 979 998)	(2 249 259)
Impôts au taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial de 26,50 % (26,50 % en 2023)	(789 700)	(596 100)
Dépenses non déductibles	39 400	37 800
Incidence fiscale de la renonciation aux déductions de dépenses admissibles en faveur des porteurs d'actions accréditives	634 600	851 600
Amortissement des primes sur les actions accréditives	(1 026 852)	(1 140 043)
Différences temporelles non comptabilisées	107 137	(265 636)
Autres éléments	8 563	(27 664)
Recouvrement d'impôt	(1 026 852)	(1 140 043)

La réalisation de bénéfices imposable est dépendante de plusieurs facteurs, incluant la vente de propriétés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus seulement dans la mesure où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables futurs seront réalisés afin de permettre de récupérer l'actif correspondant. En conséquence, certains actifs d'impôt différés n'ont pas été comptabilisés : ces actifs d'impôts différés non comptabilisés totalisent 118 000 \$ (zéro au 30 septembre 2023).

Les composantes importantes des actifs et passifs d'impôt différés sont les suivantes :

	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
	\$	\$
Actifs d'impôts différés		
Pertes autres qu'en capital	5 649 000	5 400 000
Dons	19 000	19 000
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	93 000	86 000
Obligations locatives	14 000	14 000
Total des actifs d'impôts différés	5 775 000	5 519 000
Passifs d'impôts différés		
Actifs d'E&E	5 647 000	5 510 000
Gain (perte) non-réalisé sur actions cotées	(1 000)	(2 000)
Actifs au titre de droits d'utilisation	11 000	11 000
Total des passifs d'impôts différés	5 657 000	5 519 000
Actifs d'impôt différés non reconnus	118 000	-

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

Au 30 septembre 2024, les dates d'expiration des pertes disponibles afin de réduire les bénéfices imposables futurs sont les suivantes:

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2026	84 000	69 000
2027	126 000	112 000
2027	177 000	183 000
2028	540 000	514 000
2029	645 000	631 000
2030	726 000	713 000
2031	677 000	663 000
2032	748 000	736 000
2033	906 000	891 000
2034	760 000	749 000
2035	820 000	811 000
2036	1 062 000	1 048 000
2037	1 360 000	1 343 000
2038	1 275 000	1 261 000
2039	1 501 000	1 481 000
2040	2 861 000	1 646 000
2041	2 304 000	2 678 000
2042	2 262 000	2 508 000
2043	1 304 000	1 295 000
2044	1 528 000	1 528 000

Tous les travaux d'exploration imposés par les financements accréditifs de novembre et décembre 2022 ont été réalisés avant le 30 septembre 2023. De même, tous les travaux d'exploration imposés par les financements accréditifs de novembre 2023 ont été réalisés avant le 30 septembre 2024.

10. INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que la politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit:

10.1 Risques de marché

Risque lié à la juste valeur du taux d'intérêt

Puisque les certificats de placement garantis sont à taux d'intérêt fixe, la Société n'est pas exposée au risque de fluctuation de taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers ne portent pas d'intérêt et donc n'exposent pas la Société à des risques liés aux taux d'intérêt.

Risque lié aux actions cotées

Le risque de marché des actions cotées est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la conjoncture dans le secteur minier canadien et des fluctuations des marchés boursiers. En ce qui concerne les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, une variation de plus ou moins 20 % des cours du marché au 30 septembre 2024 se solderait par une variation du résultat net estimée à 44 236 \$.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

10.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est assujettie à des risques de crédit par la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements et les comptes débiteurs. La Société réduit le risque de crédit en maintenant une partie de la trésorerie et équivalents de trésorerie et ses placements dans des instruments financiers détenus chez une banque à charte canadienne, un courtier détenu par une banque à charte ou une société indépendante courtier en valeurs mobilières membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

Durant l'Exercice 2024, les placements comprennent des certificats de placement garanti par des banques canadiennes ou par le Fonds canadien de protection des épargnants. La Société vise à signer des ententes de partenariat avec des sociétés établies et elle suit leur situation de trésorerie de près afin de réduire les risques de crédit sur les comptes débiteurs. La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des investissements représente le risque de crédit maximum. Néanmoins, la direction considère le risque de crédit minimal et davantage de divulgation ne serait pas significative.

10.3 Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 30 septembre 2024, la Société a un fonds de roulement 3 597 851 \$ incluant des trésorerie et équivalents de trésorerie de 1 590 510 \$. La direction est d'avis que la Société dispose de fonds suffisants pour payer ses dépenses générales et administratives courantes, pour engager les dépenses d'exploration et d'évaluation prévues et pour honorer ses passifs, obligations et engagements existants dans les douze mois à venir lorsqu'ils seront exigibles.

La Société devra périodiquement chercher à obtenir du financement et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

10.4 Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, placements, comptes débiteurs, comptes créditeurs et charges à payer, avances reçues pour travaux d'exploration à venir et obligations locatives est considérée être une approximation raisonnable de leur juste valeur de par leur maturité à court terme et ainsi que des termes contractuels de ces instruments.

La juste valeur estimative est établie à la date de l'état consolidé de la situation financière en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers.

La juste valeur des actions cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net est établie au moyen du cours de clôture dans le marché actif le plus avantageux pour cet instrument auquel la Société a facilement accès et ainsi est classée comme niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs.

11. INFORMATIONS ADDITIONNELLES RELATIVEMENT AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice 24	Exercice 23
	\$	\$
Rémunération à base d'actions incluse dans les frais d'E&E	58 722	59 051
Additions aux propriétés d'exploration et les comptes créditeurs et charges à payer	282 606	309 948
Crédits d'impôt à recevoir comptabilisés en réduction des frais d'E&E	69 554	254 177
Actions cotées reçues pour paiement sur option	175 000	125 000
Intérêts reçus	270 891	150 005

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023

12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

12.1 Propriété d'exploration minière – Lac Esther

Le 30 octobre 2024, la Société a signé une entente de vente et de transfert avec O3 Mining Inc. (« O3 ») par laquelle O3 a acheté la propriété Lac Esther en contrepartie d'un paiement en espèces de 75 000 \$ et d'une redevance NSR de 2 % ; 50 % de la redevance NSR peut être rachetée pour 500 000 \$.

12.2 Placement privé

Le 3 décembre 2024, la Société a complété des placements privés par l'émission d'un total de 6 123 000 actions accréditatives à 0,40 \$ chacune pour un produit brut total de 2 449 200 \$. De plus, la Société a complété un placement privé de 625 000 actions à un prix de 0,32 \$ par action pour un produit brut total de 200 000 \$. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 216 000 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.